

Communiqué de presse

Paris, le 17 décembre 2012

Cessation et Mise en œuvre d'un Contrat de Liquidité

Paris, le 17 décembre 2012 – PIERRE & VACANCES (ISIN FR0000073041) a annoncé aujourd'hui qu'il a été mis fin au contrat de liquidité confié à CA Cheuvreux le 14 décembre 2012. A cette date les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 5 737 titres PIERRE & VACANCES
- 530,31 € (cinq cent trente euros et trente et un centimes)

A partir du 17 décembre 2012 et pour une période de 12 mois renouvelable par tacite reconduction, PIERRE & VACANCES a confié à NATIXIS la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers par décision du 8 mars 2011. Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au contrat de liquidité :

- 5 737 titres PIERRE & VACANCES
- 216 125,06 € (deux cent seize mille cent vingt cinq euros et six centimes)